



# ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

rythmes et vacances scolaires

Question au Gouvernement n° 533

## Texte de la question

M. le président. La parole est à M. Pierre-Christophe Baguet, pour une question courte.

M. Pierre-Christophe Baguet. Monsieur le président, je vous rassure, ma question sera très courte, même si elle concerne des millions de foyers français. Elle s'adresse à M. Claude Allègre, ministre de l'éducation nationale. A l'occasion des prochains week-ends de l'Ascension et de la Pentecôte, nous allons assister à un décalage entre le calendrier de la vie économique de notre pays et celui de l'éducation nationale. Les recteurs viennent de se voir confirmer par une circulaire l'interdiction d'accorder le vendredi du pont de l'Ascension et, au contraire, l'obligation de déclarer jour férié le mardi qui suit le lundi de la Pentecôte.

Ne pensez-vous pas qu'il serait temps d'harmoniser le calendrier du pays et celui de l'éducation nationale afin de faciliter la vie des familles françaises, celle des entreprises, et également celle des municipalités obligées d'organiser l'accueil des enfants qui ne pourront pas rester à leur domicile ? (Applaudissements sur plusieurs bancs du groupe de l'Union pour la démocratie française.)

M. le président. La parole est à Mme la ministre déléguée chargée de l'enseignement scolaire.

Mme Ségolène Royal, ministre déléguée chargée de l'enseignement scolaire. Comme vous le savez, monsieur le député, le Gouvernement est très attaché à la vie quotidienne des familles (Exclamations sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe de l'Union pour la démocratie française) et, en particulier, à l'harmonisation entre la vie scolaire et la vie familiale telle qu'elle s'organise pendant les vacances scolaires.

C'est la raison pour laquelle nous avons recalé les vacances de février du lundi au lundi, alors qu'elles étaient auparavant, avec le gouvernement que vous souteniez, du mercredi au mercredi, permettant ainsi une organisation harmonieuse des vacances scolaires entre la famille et l'école.

L'année prochaine, nous ferons de même pour les vacances de Pâques, qui vont cette année du mercredi au jeudi, ce qui n'est pas très pratique pour l'organisation des activités en dehors de la vie scolaire. Là encore, ce calendrier avait été décidé par le précédent gouvernement.

Concernant le pont de l'Ascension, je suis très étonnée et je crois que la circulaire que vous venez d'évoquer n'existe pas. J'ai en effet donné des instructions inverses à l'ensemble des recteurs, les autorisant à donner le pont de l'Ascension, à condition, bien évidemment, que les heures de cours soient rattrapées pendant la semaine qui suivait. Vous avez donc satisfaction, comme toutes les familles de ce pays. (Applaudissements sur quelques bancs du groupe socialiste.)

## Données clés

**Auteur :** [M. Pierre-Christophe Baguet](#)

**Circonscription :** Hauts-de-Seine (9<sup>e</sup> circonscription) - Union pour la démocratie française

**Type de question :** Question au Gouvernement

**Numéro de la question :** 533

**Rubrique :** Enseignement

**Ministère interrogé :** enseignement scolaire

**Ministère attributaire :** enseignement scolaire

Date(s) clé(s)

**Question publiée le** : 22 avril 1998, page 2820

La question a été posée au Gouvernement en séance, parue au Journal officiel du 22 avril 1998